

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°73/2020

Séance Ordinaire du 29 octobre 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à BROSSEAU Sylvie, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeannine

Absents : /

Date de la convocation :

21 octobre 2020

OBJET : COMITE CITOYEN – CREATION ET COMPOSITION

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Ils sont présidés par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. Ces comités sont consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité entrant dans le champ d'intervention des associations membres. Ces comités peuvent transmettre des propositions concernant des questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels ils ont été créés, mais ne disposent d'aucun pouvoir de décision.

Aussi, Monsieur le Maire propose la création d'un comité citoyen chargé des questions intéressant le cadre de vie en général, composé des membres suivants :

- M. POLENNE ;
- M. PISCITELLO ;
- Mme BIEGEL ;
- Mme CREUS ;
- M. PEREZ ;
- Mme RAMOS ;
- M. LOUART

Monsieur le Maire en assurera la présidence.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE avec quatre votes contre de créer le comité citoyen tel que souhaité par Monsieur le Maire ;
DESIGNE avec quatre votes contre au sein de ce comité les personnes listées ci-avant ;
DIT qu'en raison de la crise sanitaire, ce comité sera installé dès que les conditions le permettront ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et par les membres présents, signé au registre.



Maire,
Alain DARIO